



ASSEMBLEE GENERALE du YACHT CLUB DE CARNAC

Samedi 29 janvier 2022 à 9h30 en distanciel

POUVOIR

*A retourner par mail à info@yccarnac.com
avant le 20 janvier 2022*

Je soussigné,
membre du Yacht Club de Carnac en 2021 et 2022.

Ne pouvant assister à l'Assemblée Générale du Yacht Club de Carnac se déroulant le 29 janvier 2022, donne pouvoir à
....., **membre du Yacht Club de Carnac en 2021 et 2022** pour tout vote ayant lieu lors de cette assemblée.

Voici son adresse mail pour l'assemblée générale en distanciel

Toute personne désirant se présenter et/ou voter lors de cette élection, doit être à jour de sa cotisation de l'année en cours (40€) et de l'année précédente (37€). Le vote par procuration est autorisé, chaque Membre ne peut être détenteur de plus de 3 pouvoirs. Les personnes intéressées peuvent faire acte de candidature par écrit (fiche jointe) et ce avant le 14 janvier 2022 (quinze jours avant l'assemblée générale).

Fait à

Le

Signature du membre.